

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 octobre 2006

Présents : les conseillers

Absents excusés : Mrs Cuinet, Feuvrier, Frenois

Absente non excusée : Mme Karine Vieille

Secrétaire de séance : Mme B. Petite

Ordre du jour

- 1°) Compte-rendu du CM du 25/09/06
- 2°) Compte-rendu des commissions C.C.L.
- 3°) Présentation du projet de transformation de la maison Barthod
- 4°) Résultat de l'appel d'offres réseaux secs lotissement Sauget
- 5°) Convention commune – Conseil Général carrefour Champs sous le Mont
- 6°) Convention Commune – S.A. De Giorgi – Raphaël Charmier
- 7°) Virements de crédits – Section de Fonctionnement – Budget général
- 8°) Réalisation d'un emprunt – Budget général
- 9°) Transfert de la compétence « eau »
- 10°) Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations
- 11°) Questions diverses

1°) Compte-rendu du CM du 25/09/06

Mr le Maire fait remarquer que le groupement a qui a été confié la réalisation du carrefour □ □ l'entrée du village côté Sainte-Colombe comprend également l'entreprise Toubin.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2°) Compte-rendu des commissions C.C.L.

Mme Véronique Parriaux fait savoir que le décompte général du RPI a été approuvé en commission. Tous les instituteurs ont terminé l'année scolaire (2005/2006) avec un solde créditeur. En revanche, cette année, la nouvelle directrice a déjà effectué des achats trop conséquents. Les élus chargés des affaires scolaires de Granges-Narboz et Sainte-Colombe se réuniront avec la directrice afin de lui expliquer le fonctionnement financier de l'école lors du prochain conseil d'école. Mme Parriaux rappelle que les achats doivent se faire au près d'un seul fournisseur et que 40.00 € par élève et par année sont alloués pour les dépenses, en plus des achats extraordinaires relatifs aux besoins de mobilier ou de renouvellement des manuels. Ces sommes ne peuvent être dépassées sans l'aval de la commune. Un budget spécial direction a été refusé. Celui-ci n'étant pas justifié. Il appartiendra aux communes de juger de la nécessité d'un besoin spécifique dans ce domaine.

3°) Présentation du projet de transformation de la maison Barthod

Mme Anne-Marie Dotal fait savoir que le projet de réhabilitation de la maison Barthod prévoit la démolition globale de l'intérieur du bâtiment afin d'envisager des locaux fonctionnels et administratifs. Le rez-de-chaussée comprendrait une structure d'accueil petite enfance. L'architecte s'étant basé sur la création d'une halte garderie, le coût varierait peu s'il s'agissait d'un accueil périscolaire. Le 1^{er} étage comprendrait deux accès par escalier, tout deux donnant directement sur l'extérieur, un accès par ascenseur, une salle de classe pouvant accueillir 30 élèves, des toilettes et une salle de réunion. Un préau relierait les deux bâtiments de l'école. Les combles seraient rendus aménageables et accessibles par escalier et ascenseur.

Désignation travaux	Montant
Gros œuvre Aménagement intérieur	440 000.00
Chaufferie chaudière au gaz	28 500.00
Travaux de toiture	42 000.00
Travaux de façade (enduit)	32 000.00
Travaux combles aménageables	36 000.00
Total HT	578 500.00
TVA 19.6%	113 383.00
Total TTC	691 886.00
Diagnostic + relevé des existants	6 000.00
Honoraires maîtrise d'œuvre HT	63 635.00
Mission OPC	11 570.00
Total HT maîtrise d'oeuvre	81 205.00
TVA 19.6%	15 916.18
Total TTC	97 121.18
Bureau de contrôle TTC	5 980.00
SPS TTC	5 681.00
Assurances dommage ouvrage	12 108.01
Acquisition de la maison Barthod + frais de notaire	245 030.00

Le coût présenté étant élevé pour les finances actuelles de la commune, sur les conseils du percepteur, Mr le Maire propose de remettre ce projet à 2010. A l'unanimité, le conseil, conscient de la nécessité de cette réhabilitation qui est un projet d'avenir, ne souhaite pas amputer le budget d'une charge de remboursement supplémentaire et importante. Dans le besoin de créer une salle de classe, il sera proposé à l'équipe enseignante de disposer soit de la grande salle de la maison Barthod, laquelle serait laissée en l'état, soit de la salle de conseil. Pour les deux propositions, la commission de sécurité et l'inspection académique seront sollicitées.

L'acquisition de la maison Barthod reste à l'ordre du jour.

Mr le Maire propose de louer le petit logement de la maison Barthod, situé au 1^{er} niveau, afin de le rentabiliser. Le conseil accepte.

4°) Résultat de l'appel d'offres réseaux secs lotissement Sauget

Mr Daniel Parrod fait savoir que le coût des travaux a été estimé par le bureau d'études AEI Concept pour un montant de 47 052.47 € HT. Plusieurs entreprises ont été consultés, toutes n'ont pas répondu : Vigilec, Cegelec, Socater, Bonnefoy, Balossi-Marguet et Sobeca.

Résultats du concours d'appels d'offres.

VIGILEC 31 016.80 € HT pas dispo. avant début 2007

BALOSSI-MARGUET 36 361.66 € HT durée travaux, 3 sem. après le 30/10

SOBECA 31 011.64 € HT durée travaux, 4 sem. après le 30/10

Al'unanimité, le conseil accepte de confier les travaux à l'entreprise Sobeca.

5°) Convention commune – Conseil Général carrefour Champs sous le Mont

A l'unanimité, le Conseil accepte la convention qui lie la commune et le conseil général dans la prise en charge de ce dernier d'une partie des travaux du carrefour « Champs sous le Mont ». Le Conseil général prendra à sa charge

- la partie de la chaussée afférente à l'opération comprenant les graves bitumes contribuant à la structure de la chaussée et la couche de roulement de la route départementale 47,
- la signalisation horizontale dans le cadre de la politique définie par le Conseil général pour un coût de 92 725.75 € HT.

6°) Convention Commune – S.A. De Giorgi – Raphaël Charmier

Il est nécessaire d'établir une convention entre la S.A. De Giorgi, la commune et Mr Raphaël Charmier (propriétaire d'un terrain sur lequel a été réservé un accès lors de l'élaboration du PLU) afin de définir les mentions suivantes :

- Mr Raphaël Charmier autorise la S.A. De Giorgi à créer une route d'accès au lotissement sur son terrain privé, sous réserve du respect des niveaux par rapport aux parcelles situées de part et d'autre de la dite route.
- L'entreprise De Giorgi s'engage, outre la réalisation des travaux à l'intérieur du lotissement, à créer un trottoir et un cheminement piéton de 1.50 m de large en enrobés le long de la grande rue, du chemin des Tourbes jusqu'à l'arrêt de bus du Sauget, en concomitance avec les travaux relatifs à la 3^o tranche du lotissement.

A l'unanimité, cette convention est acceptée

Mr le Maire précise que 3 accès seront créés :

- une entrée / sortie rue du Clos des arbres
- une entrée vers chez Mr Raphaël Charmier
- une sortie chemin des Tourbes

7°) Virements de crédits – Section de Fonctionnement – Budget général

Mr le Maire fait savoir qu'il est nécessaire de ré abonder certains postes et d'en diminuer d'autres.

Section de fonctionnement - dépenses	Diminution sur crédits	Augmentation des crédits
Dépenses imprévues	5 000.00	
Autre personnel extérieur	1 200.00	
Autres services extérieurs	500.00	
Prestations de services	7 800.00	
Frais de mission des élus		327.00
Contribution aux organismes de regroupement		13 400.00
Contribution politique de l'habitat		402.00
Sub. de fonctionnement aux organismes de droit privé		371.00

A l'unanimité, le conseil accepte ces virements de crédits en section de fonctionnement.

8°) Réalisation d'un emprunt de 200 000.00 € – Budget général

A l'unanimité, le conseil autorise Mr le Maire à consulter plusieurs établissements bancaires pour la réalisation d'un emprunt de 200 000.00 € qui financera l'acquisition de la maison Barthod. Dans l'urgence, et avant le prochain conseil, il est également autorisé à contracter cet emprunt auprès de l'établissement qui proposerait la meilleure offre.

9°) Transfert de la compétence « eau »

A l'unanimité, le conseil refuse d'adopter la nouvelle convention qui concerne le transfert de la compétence « eau » à la CCL, laquelle entrerait en vigueur au 1^{er}/01/07. Celle-ci prévoit que la CCL assurera la protection et la gestion des nappes phréatiques et des captages d'eau potable, en protégeant, produisant l'eau et en réalisant la connexion et la sécurité. L'ensemble du conseil pense que tant que la puits des Granges-Narboz n'est pas déclassé, c'est-à-dire que tant que l'eau potable ne sera pas distribuée par un autre puits protégeable selon les normes en vigueur, il n'est pas nécessaire de confier à la CCL la gestion de l'eau potable, laquelle est traitée, exclusivement aux Granges-Narboz, par un système aux ultras violets.

10°) Décision du Maire prises dans le cadre de ses délégations

Mr le Maire fait savoir que plusieurs déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie. Le droit de préemption ne sera exercé pour aucune d'elles.

Mr et Mme Gabriel Tyrode vendent une maison de village sur une superficie de terrain de 11a74ca à Mr et Mme Sébastien Baillard.

Les héritiers René Petite vendent un pavillon sur une superficie de 5a32ca à Mr Francis Barthod Malat et Melle Gwenaëlle Grepinet

Le lotisseur des chalets de l'absinthe vend les parcelles suivantes :

7a89ca à Mr Husic Sahman

7a42ca à Mr et Mme Christophe Guérard
6a45ca à Mr Emmanuel Rodriguez
10a70ca à Mr Cédric Rousset et Melle Stéphanie Gauthier
9a60ca à Mr Thierry Millot
8a21ca à Mr Manuel Dos Santos
8a30ca à Mr et Mme Bruno Delgrande
7a94ca à Mr Krasniqi Naim
9a64ca à Mr Karim Bouderbali
7a49ca à Mr Michel Da Silva et Melle Bassand Nathalie
12a17ca à Mr et Mme Frésard Régis
9a68ca à Mr Jean-Christophe Toussaint et Melle Myriam Landry
7a85ca à Mr Jérôme Préaud et Melle Florence Duxin
10a44ca à Mr Frédéric Bole
9a79ca à Mr Macdo Barros José
8a71ca à Mr Gilles Quests et Melle Dolorès Calmenyn
9a39ca à Mr Plewa Dominique

11°) Questions diverses

- Mr le Maire fait savoir que Mr le Maire de Sainte-Colombe et les organisateurs du comice ont supposé que la salle des fêtes leur serait louée à titre gracieux lors du banquet du comice. Ne pouvant accorder une telle faveur, sur la proposition de Mme Jeannine Barret, à l'unanimité, le conseil décide d'appliquer le tarif des habitants de Granges-Narboz, c'est-à-dire 300.00 € au lieu de 400.00 €.
- Mr le Maire fait savoir qu'il a été encore impossible de trouver un terrain d'ente avec les familles Louvrier / Guinchart concernant le petit garage construit sur le terrain privée de la commune. Pourtant, il y a urgence de modifier le carrefour ou il est implanté, pour des raisons de sécurité. Celui-ci va être prochainement très emprunté du fait de l'augmentation de la circulation induite par la réalisation du lotissement De Giorgi. Mr Claude Minary propose de fermer la rue des fontaines à la circulation. Mr le Maire pense qu'il n'est pas judicieux de détourner les véhicules devant la scierie.
- A l'unanimité, le conseil autorise Mme Anne-Marie à acheter une étagère afin de ranger tout le matériel scolaire pour la classe de grande section maternelle et C.P. pour un coût de 470.00 € TTC.
- Mr Frédéric Bourdin propose de retenir le devis d'Alexis Baud concernant la création d'un site Internet pour la commune pour un coût de 990.00 € TTC (+ entretien annuel 200.00 €). Les autres devis DMPROD 2 000.00 € est plus onéreux et EMISIR 638.00 € ne propose pas les mêmes prestations. La proposition de Mr Frédéric Bourdin est retenue à l'unanimité.
- Mr Daniel Parrod propose de refaire le revêtement de la route derrière l'église, qui part en direction du Crêt de L'Isle, pour un coût de 12 000.00 €, sur une longueur d'environ 250 ml. A deux voix contre, cette proposition est retenue.
- Mr Raphaël Charmier propose d'accepter la convention forêt. Celle-ci prévoit la rémunération de 400.00 € pour les services de l'ONF dans le cadre d'une coupe de bois non soumis au régime et par conséquent l'inscription de la vente au cahier. A l'unanimité, cette convention est adoptée.

La séance est levée à 23h35

La secrétaire de séance Mme B. PETITE